



- **Prise en charge des frais médicaux jusqu'à 500.000 €**
- **Renouvelable à long terme**
- **Soins de confort non-urgents en option**

À PARTIR DE : **1.390€** / an
TARIFICATION FAMILLE

L'expatriation étant un séjour différent des autres, nous avons créé une offre dédiée, modulable, associant Santé et Sécurité.

En fonction de vos besoins, la couverture peut être étendue aux soins non urgents et de confort à la maternité, aux soins dentaires, à l'optique...

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

LONG SÉJOUR
Business, Expat

DESTINATION

MONDE ENTIER,
*sauf pays exclus**

LIMITE D'ÂGE

AVANT 55 ANS

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION ANNUELLE

Assuré principal	Avant 55 ans
Par personne	1.390 €
Accompagnant	Avant 55 ans
Mon conjoint	1.190 €
Accompagnant	Avant 20 ans
Mon enfant	390 €

Réduction de 30 % pour les assurés, porteurs de la **Carte Européenne d'Assurance Maladie CEAM**, à destination des pays de l'Union Européenne. et pour les affiliés à la **Caisse des Français de l'Etranger CFE**, dans le monde entier. Notre remboursement des frais médicaux intervient en complément des sommes versées par le régime obligatoire ou la CFE.

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

GARANTIE ASSISTANCE : à partir de 55 € par personne

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

RESPONSABILITÉ CIVILE ET BAGAGES : à partir de 80 € par personne

GARANTIE CAPITAL ACCIDENT : 245 € / personne et par tranche de 80.000 €
Versement d'un capital jusqu'à 320.000 €

GARANTIE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE ACCIDENT : 180 € par personne
par tranche de 50 € / jour et jusqu'à 100 € / jour



EXTENSION FRAIS MÉDICAUX : à partir de 450 € par personne

Destination	Autre destination	Etats-Unis et/ou Canada
Avant 20 ans	450 €	600 €
Avant 55 ans	1550 €	2500 €





infos

- Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	RAPATRIEMENT SANITAIRE PAR LES CENTRES D'ASSISTANCE	Frais réels
	RETOUR ACCOMPAGNÉ DES ENFANTS	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	Frais réels
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000€
 FRAIS MÉDICAUX	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500€
	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	À concurrence de 500.000 €
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro ou remboursement, à concurrence de 500.000 € , sans franchise.
	AUTRES FRAIS DE SANTÉ (MÉDECIN, PHARMACIE)	À concurrence de 90 % des frais réels.
	SOINS DENTAIRES D'URGENCE	Remboursement 90 % des frais réels à concurrence de 300 €
	AUTRES SOINS (RADIOLOGIE, KINÉSITHÉRAPIE)	Entente préalable de l'assisteur

LES RENFORTS ET OPTIONS

 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Billet aller-retour • 50 € / jour. Maximum 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ EN CAS DE DÉCÈS D'UN PARENT PROCHE	Billet aller-retour
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS Y COMPRIS LORS DE LA PRATIQUE DU SKI	Maximum par Assuré : 5.000 €
 FRAIS MÉDICAUX	SOINS DENTAIRES	90% des frais réels jusqu'à 2.280 € et 380 € / dent
	FRAIS D'OPTIQUE	90% des frais réels jusqu'à 500 €
	FRAIS DE MATERNITÉ	100% des frais jusqu'à 8.000 €
	SOINS PRÉ ET POST-NATAUX	90% des frais réels jusqu'à 1.600 €
	SOINS PRÉVENTIFS	90% des frais réels jusqu'à 150 €
	FORFAIT MEDECINE DOUCE	<ul style="list-style-type: none"> • 90% des frais réels • Maximum 60 € par spécialité et 300 € par an
	ORTHODONTIE DÉBUTÉE AVANT LA 16^{ÈME} ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> • 90% des frais réels • Maximum 960 € par an
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000 € • Franchise par sinistre 80 €
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL OU INVALIDITÉ PERMANENTE	Par assuré jusqu'à 320.000 €
	CAPITAL EN CAS DE D'ACCIDENT D'AVION	Doublement du capital
	INDEMNITÉ JOURNALIÈRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL OU D'HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 100 € / jours • Franchise 7 jours

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**